

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
29 juin 2023
n° 24 / 8001^e
pages 1217 à 1256

CHRONIQUE / Société commerciale

Les distributions aux associés en dehors
de l'assemblée d'approbation des comptes

> *Dorothee Gallois-Cochet et Clément Barrillon*

1227

ÉDITORIAL

1217 Des sciences et de la recherche, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 1220 Prêt (devoir d'information) : rachat de contrats d'assurance vie
- 1220 Cautionnement (disproportion) : notion de créancier professionnel
- 1221 Bail commercial (Covid-19) : obligation de payer le loyer
- 1221 Société par actions simplifiée (actions) : cession forcée en cas d'exclusion
- 1221 Dirigeant social (révocation) : action en justice contre la société
- 1222 Responsabilité civile (garde de la chose) : chute sur une plaque de verglas
- 1222 Legs (légataire particulier) : action en délivrance du legs
- 1223 Circulation routière (stupéfiants) : dérivé du cannabis
- 1224 Agression sexuelle (mineur) : suspension de la prescription
- 1224 Détention provisoire (mise en liberté) : impartialité du juge

POINT DE VUE

1225 Sauver le vin de la réforme du droit des contrats spéciaux ?, *Ronan Raffray*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1235 **Panorama** : Droit constitutionnel, *Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot*
- 1247 **Notes** : Les « associations » d'avocats : des sociétés créées de fait,
note sous Civ. 1^{re}, 8 mars 2023, Jean-Jacques Daigre et Christiane Kaunan
- 1252 Déclaration pour le compte du créancier : nom et montant suffisent,
note sous Com. 8 févr. 2023, Julie Levy et Thibault de Ravel d'Esclapon

ENTRETIEN

1256 Jean-Luc Vallens – Vers une nouvelle réforme de la justice commerciale ?

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse*



322324



9 782993 223246

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

Des sciences et de la recherche

1217



ACTUALITÉS

1220

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (devoir d'information) : rachat de contrats
d'assurance vie, *Com. 21 juin 2023*

Cautionnement (disproportion) : notion de créancier
professionnel, *Com. 21 juin 2023*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (Covid-19) : suspension de la clause
résolutoire, *Civ. 3^e, 15 juin 2023*

Bail commercial (Covid-19) : obligation de payer
le loyer, *Civ. 3^e, 15 juin 2023*

Société et marché financier

Société par actions simplifiée (associé) : devoir
de loyauté et abus d'égalité, *Com. 21 juin 2023*

Société par actions simplifiée (actions) : cession
forcée en cas d'exclusion, *Com. 21 juin 2023*

Dirigeant social (révocation) : action en justice
contre la société, *Com. 21 juin 2023*

1222

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (garde de la chose) : chute
sur une plaque de verres, *Civ. 2^e, 15 juin 2023*

Conseil en gestion de patrimoine : manquement
au devoir d'information, *Com. 21 juin 2023*

Famille-Personne-Succession

Legs (légataire particulier) : action en délivrance
du legs, *Civ. 1^{re}, 21 juin 2021*

Divorce (prestation compensatoire) : application
de la loi du 26 mai 2004, *Civ. 1^{re}, 21 juin 2021*

1223

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière (stupéfiants) :
dérivé du cannabis, *Crim. 21 juin 2023*

Procédure pénale

Aggression sexuelle (mineur) : suspension
de la prescription, *Crim. 21 juin 2023*

Détention provisoire (mise en liberté) :
impartialité du juge, *Crim. 21 juin 2023*



POINT DE VUE

1225

Sauver le vin de la réforme
du droit des contrats spéciaux ?
par Ronan Raffray



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1227

Les distributions aux associés en dehors
de l'assemblée d'approbation des comptes
par Dorothee Gallois-Cochet et Clément Barrillon

PANORAMA

1235

Droit constitutionnel
janvier 2022 – décembre 2022
par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot

NOTES

1247

Les « associations » d'avocats :
des sociétés créées de fait,
note sous Civ. 1^{re}, 8 mars 2023
par Jean-Jacques Daigre et Christiane Kaunan

1252

Déclaration pour le compte du créancier :
nom et montant suffisent, note sous Com. 8 févr. 2023
par Julie Levy et Thibault de Ravel d'Esclapon



ENTRETIEN

1256

Jean-Luc Vallens – Vers une nouvelle réforme
de la justice commerciale ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr